

n°11 | octobre 2026

La **revue** des
propriétaires privés

Parlons Forêts

Bourgogne-
Franche-Comté

Incendies, sécheresse,
changement climatique :

la forêt à rude épreuve !

SOMMAIRE

Actualités	p 3
Page syndicale.....	p 4-5
Risque incendie	p 6-7
Page économique	p 8
Fiche technique	p 9
Environnement.....	p 10-11
Interview	p 12

Éditeurs :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
Fransylva Forestiers Privés de Bourgogne
Fransylva Franche-Comté

Siège :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller - 21000 DIJON
Tél. 03 80 53 10 00 - Mel : bfc@cnpf.fr
bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Directrice de la publication :

Émilie PHILIPPE

Comité de rédaction :

Joseph de BUCY, Hugues de CHASTELLUX,
Gilles de CORSON, Soraya BENNAR, Bruno BORDE,
François JANEX, Philippe LACROIX,
Sabine LEFÈVRE, Marine THOMAS,
Lorraine KRUMMENACHER

Mise en page : Franck RIGAUD

Ont collaboré à ce numéro :

Vincent BENARD, Nicolas BRETONNEAU,
Florence CARENA, Jean-Charles DEVAUX,
Violette HERVÉ, Patrici LÉCHINE, Franck MOREAU

Impression :

Paragon PPCI - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ISSN: 3002-0190 Dépôt légal : octobre 2026

Tirage : 1 250 exemplaires

Abonnement : gratuit

Crédit photo de couverture :

Gilles Bossuet © CNPF

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP 2021.
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17
du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique,
aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir
communication et, le cas échéant, rectification
ou suppression des informations la concernant,
en adressant un mail à bfc@cnpf.fr



Philippe LACROIX
Président de Fransylva
Franche-Comté



Émilie PHILIPPE
Présidente
du CNPF BFC



Gilles de CORSON
Président de Fransylva Forestiers
Privés de Bourgogne

© CNPF BFC

Éditorial

A lors que cette année 2026 touche à sa fin, cet été nous a une nouvelle fois rappelé à quel point la sylviculture exige de nous réactivité, pragmatisme et sérénité. Entre les lumières d'automne et les chantiers de plantation qui battent leur plein, ce dernier trimestre est le moment où l'on dresse le bilan des épreuves surmontées.

Face aux aléas climatiques qui continuent d'éprouver nos peuplements, j'ai pu constater sur le terrain – à vos côtés – une mobilisation qui ne faiblit pas. Qu'il s'agisse de la diversification des essences, de la recherche d'équilibres sylvo-cynégétiques soutenables ou d'une attention plus fine portée à nos sols, nous ne subissons pas : nous agissons.

Le constat de la saison estivale écoulée est venu nous rappeler une réalité désormais incontournable : le risque feux de forêt s'installe durablement dans notre région. Si notre territoire a su faire preuve de résilience grâce à la vigilance de chacun et au travail remarquable des services de secours, la répétition des périodes de sécheresse nous impose de renforcer notre culture du risque. Le CNPF reste à vos côtés pour promouvoir des pratiques de prévention adaptées (choix des essences, accessibilité) et vous accompagne après un sinistre.

Cette année restera également marquée par deux avancées institutionnelles pour la forêt privée régionale. Lors de sa venue en Côte-d'Or, à Avey, le ministre Mathieu Lefèvre a concrétisé la signature de nos « annexes vertes », signature que nous attendions depuis plus 3 ans. Nous espérons une issue rapide pour la dernière (Natura 2000). Cette étape décisive vient répondre aux lourdeurs réglementaires qui entravent nos projets de gestion : les annexes simplifient l'approbation de nos documents de gestion durable tout en garantissant le respect des enjeux environnementaux. Ce cadre rénové apporte la lisibilité et la sécurité juridique dont nous avons tant besoin pour intervenir sereinement au pied de l'arbre.

Dans le même esprit de concertation et d'action pragmatique, nous avons lancé au printemps une convention expérimentale inédite conclue entre la DREAL, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et le CNPF BFC. Plutôt que de subir une opposition stérile entre production de bois et préservation de la biodiversité, cet accord précurseur fixe un cadre de travail commun et constructif. Il nous permettra d'expérimenter sur le terrain, des outils d'accompagnement sur mesure, alliant la connaissance naturaliste de la LPO, l'expertise sylvicole du CNPF et le cadrage des services de l'État par la voix de la DREAL. C'est la preuve qu'une gestion forestière active et la protection de nos écosystèmes peuvent et doivent progresser de pair.

C'est cette même logique de concertation qui a guidé nos travaux récents autour de l'extension du zonage Natura 2000 Nord-Morvan, portée par le PNR du Morvan. En étroite collaboration avec les syndicats de propriétaires forestiers et l'ONF, le CNPF BFC s'est mobilisé au cours de cette année pour veiller à ce que les spécificités et les contraintes de la forêt privée soient pleinement prises en compte dans le périmètre et la gouvernance du projet. Par cette présence vigilante et constructive, nous garantissons que la préservation des milieux remarquables ne se fasse jamais au détriment de la gestion forestière durable et du travail des propriétaires sur le terrain.

C'est précisément toute la raison d'être du CNPF : vous accompagner, vous conseiller et sécuriser vos choix de gestion. Je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et une très belle fin d'année dans vos bois. Bonne lecture à tous ■ E.P.

HOMMAGE



© Facebook F. Patriat

Sénateur de Côte-d'Or, François Patriat s'est éteint le 19 août dernier, à l'âge de 83 ans. Fin connaisseur du monde forestier et de la chasse, François Patriat était également un amateur de nos réunions de vulgarisation et particulièrement celles animées dans l'Auxois.

Par sa présence, le 5 juin dernier à Agey aux côtés du ministre M. Lefèvre et de la sénatrice A.C. Loisier, il avait une fois de plus démontré son attachement à la promotion de la gestion forestière durable.

ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES

Anne Vesin a pris ses fonctions de technicienne forestière sur le Territoire de Belfort depuis le 1^{er} septembre, en remplacement d'Émeline Pinot.

Parlons Forêts en Bourgogne-Franche-Comté

est un journal quadrimestriel gratuit réalisé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF BFC) et Fransylva à l'attention des propriétaires forestiers privés.

Il fait le point sur les actualités forestières locales et nationales et apporte à ses lecteurs des informations techniques, réglementaires, économiques, environnementales, etc.

Les 2 premiers numéros de l'année sont adressés respectivement aux propriétaires de plus de 4 et 10 ha. Le dernier est quant à lui envoyé en format numérique. Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir les trois éditions de notre journal par mail, merci de communiquer votre adresse à bfc@cnpff.fr.

Le journal reste toutefois téléchargeable sur notre site Internet : bourgognefranchecomte.cnpff.fr

Message de solidarité avec les victimes d'incendie

Au nom des syndicats, des élus du Conseil de Centre ainsi que de l'équipe technique du CNPF BFC, nous tenons à transmettre un message de soutien et de solidarité aux propriétaires forestiers et aux victimes des grands feux de forêt qui ont sévi cet été sur tout le territoire métropolitain. Nous pensons également aux pompiers, professionnels ou volontaires, et à toutes les personnes qui se sont mobilisées pour lutter contre les flammes. N'oublions pas que la défense des forêts contre les incendies commence par la vigilance et la responsabilité de chacun.

Rappel échéance mise en conformité nouveau seuil PSG à 20 ha

La «Loi Incendie» du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, a confirmé l'importance des documents de gestion dans leur rôle de limitation du risque incendie. A ce titre, le seuil d'application du Plan simple de gestion a été abaissé de 25 à 20 ha, afin d'en élargir la couverture.

Après une phase d'identification des propriétés éligibles, plusieurs campagnes de rappel ont été effectuées par nos équipes. Nous avons déjà ainsi enregistré plus d'une centaine de nouveaux PSG sur les 800 propriétés identifiées. Cela peut paraître modeste mais la région Bourgogne-Franche-Comté apparaît parmi les plus dynamiques. Les efforts doivent se poursuivre, notamment pour les propriétés qui disposaient déjà d'un document de gestion durable (CBPS ou RTG) et qui doivent se mettre en conformité avant le 12 juillet 2028.

Attention : En cas d'engagements à disposer d'une garantie de gestion durable (fiscalité, subvention), il est vivement conseillé d'anticiper le renouvellement de son document

de gestion durable et de ne pas attendre les dates butoir pour éviter toute rupture de garantie de gestion durable. ■

Dans quels cas précis dois-je présenter un PSG?

La règle de calcul est la même qu'avant l'entrée en application de la loi incendie.

Seuls les ilots boisés de plus de 4 ha d'un seul tenant sont pris en compte.

Il convient dans un premier temps de déterminer la commune de référence, celle où est situé le plus grand ilot.

Sont ensuite ajoutés tous les ilots de plus de 4 ha possédés/présents sur cette commune et les communes limitrophes.

Si le cumul dépasse 20 ha, alors la propriété doit être dotée d'un PSG.

Plus de détails sur notre site Internet :

bourgognefranchecomte.cnpff.fr/gestion-durable-des-forets/la-gestion-durable/le-plan-simple-de-gestion-psg

Téléphonie du CNPF BFC : restons en contact !

Le CNPF BFC réduit progressivement ses lignes de téléphonie fixe pour des questions budgétaires mais aussi parce que nous avons constaté un glissement des usages vers la téléphonie mobile. A terme, seules les principales lignes de standard seront conservées (voir tableau ci-dessous). La liste détaillée des coordonnées téléphoniques mobiles vers les agents est disponible sur notre site : bourgognefranchecomte.cnpff.fr/le-cnpf-et-la-foret-privee/le-cnpf-bfc/une-equipe-votre-service ■

Départements - Sites - N° de téléphone du standard

21 - Dijon - 03.80.53.10.00	25 - Besançon - 03.81.51.98.00
39 - Lons le Saunier - 03.84.35.14.27	58 - Nevers - 03.86.71.93.55
70 - 90 Belfort - 03.84.58.04.16	71 - Chalon-sur-Saône - 03.85.97.12.97
89 - Auxerre - 03.86.94.90.20	Morvan - 03.80.53.10.00

Des actes plutôt que des paroles

Frappées de plein fouet par les épisodes caniculaires et les sécheresses à répétition de cet été, les forêts subissent des dégâts dont l'importance est inédite. Face à l'urgence sanitaire et climatique, les propriétaires forestiers demandent un retour au pragmatisme et des actes concrets, loin des idéologies et surenchères réglementaires.

Le réchauffement climatique a frappé durement cet été. Dans notre région comme dans l'ensemble de la France métropolitaine, les épisodes caniculaires ont atteint des niveaux inédits en intensité, en durée et en fréquence, aboutissant à une redoutable sécheresse des sols.

Le bilan sera lourd et s'inscrit déjà dans les records : d'innombrables arbres secs, grillés, des incendies de forêts gigantesques dans certaines régions, des interventions de canadiers en BFC. Sans compter les arbres affaiblis par le manque d'eau, qui ne pourront plus se défendre contre les attaques d'insectes ravageurs et de champignons. Il faudra attendre le printemps pour évaluer précisément l'étendue des dégâts de feuillus ; en revanche on sait déjà que les conifères roussis ne repartiront pas.

Le décalage entre le terrain et la réglementation

Face à cette crise majeure, tous les acteurs du monde forestier – propriétaires, coopératives, experts, scientifiques, ingénieurs et techniciens du CNPF – sont plus que jamais tournés vers l'avenir.

En revanche, la responsabilité des dirigeants politiques, du ministère de tutelle de la forêt et des hautes administrations est d'arrêter de se contenter de mots, de lois et de nouvelles réglementations « hors sol » : il est urgent d'écouter sincèrement les forestiers de terrain au lieu d'imposer sans fin des contraintes trop souvent imprégnées d'idéologie. En un mot : **il faut revenir au niveau du terrain, avec les forestiers de terrain.**

Que doit-on faire concrètement ? Les acteurs du monde forestier s'accordent sur un point : la situation est trop grave, la forêt ne pourra pas s'en tirer toute seule. Elle doit impérativement être aidée dans sa reconstitution avec des essences adaptées, et structurée pour faire face à un changement climatique encore plus brutal qu'anticipé jusqu'à présent. On peut lire que notre climat sera bientôt similaire à celui de l'Espagne : ce sera douloureux, coûteux, mais on n'a pas le choix, il faut s'adapter si l'on veut garder des forêts.

Pour cela, la solution incontournable, dans notre région comme ailleurs : sélectionner ou planter des essences adaptées au climat. Il faudra suivre les conseils des acteurs ci-dessus, et ne pas écouter les injonctions des associations environnementales influentes, qui se traduisent le plus souvent par « ne rien faire ».

Prévention des risques : lever les absurdités réglementaires et écouter les vrais spécialistes - les pompiers (SDIS)

La prévention des risques d'incendie est une urgence imposée par le bon sens. A notre niveau de propriétaire forestier, quelques exemples :

- **La prévention des incendies** : le débroussaillage doit être facilité pour réduire la quantité de « combustible » disponible, il ne doit pas être bloqué par des réglementations inadaptées

ou par des idéologues déconnectés des réalités comme dans le Var actuellement (blocage juridique lié aux recours d'associations écologistes).

- **L'accès aux parcelles** : il faut maintenir, entretenir et parfois créer des voies en forêt pour permettre l'intervention des pompiers, tout en développant des points d'eau accessibles rapidement pour permettre aux pompiers de travailler plus efficacement.

- **La protection contre les feux** : une vraie réflexion doit être menée sur l'éducation du grand public (9 incendies sur 10 ont une origine humaine), la détection rapide des feux de forêt par des caméras automatiques sur les points hauts, l'éventualité de zones pare-feux, la présence d'un extincteur dans chaque véhicule pour combattre des départs de feux quand c'est encore possible (exemple départ de feu sur un bas-côté de la route), etc.

Arrêtons d'urgence les incohérences : par exemple des réglementations viennent interdire aux forestiers d'effectuer des travaux de débroussaillage entre février et août – y compris le simple dégagement de chemins et de pistes – au motif de préserver l'habitat potentiel d'oiseaux protégés. Personne ne conteste la nécessité de protéger les espèces menacées. Cependant, sous prétexte d'éviter le dérangement de quelques nids, on prend le risque absurde de livrer aux flammes des milliers d'hectares, des logements, des vies humaines...

et de détruire définitivement des centaines de nids d'oiseaux. Laissons les forestiers gérer leur forêt : ils ont su préserver une biodiversité remarquable (80 % de la biodiversité terrestre est en forêt !). L'analyse du gigantesque incendie de la Teste de Buch en 2022 en Gironde montre que, sous la pression d'associations écologiques politiques, les voies d'accès de la forêt étaient inutilisables par les pompiers. En croyant la protéger, ils ont signé l'arrêt de mort de cette forêt ! Origine de cette magistrale erreur : la totale déconnection des réalités du terrain d'associations qui influencent fortement certains ministères et choisissent délibérément d'asséner des dogmes et injonctions plutôt qu'échanger avec les forestiers de terrain. Il faut donc combler le fossé entre les décideurs et la réalité du terrain. Les martelages médiatiques et injonctions portés ces dernières années par l'écologie politique ont montré des erreurs magistrales et très coûteuses sur plusieurs sujets majeurs. Évitions ce funeste sort à la forêt et attendons les analyses des incendies et innombrables dépérissements d'arbres de cet été, mais ne laissons pas décider du sort de nos forêts par des autorités hors sol, sous influence idéologique marquée, à commencer par le ministère de la transition écologique.

Votre syndicat Fransylva se bat pour porter la voix des forestiers de terrain, dans notre région comme à Paris et à Bruxelles. Il est de plus en plus écouté : les incendies de forêt de cet été ont donné lieu à de nombreuses interventions de Fransylva dans les médias ! ■

Gilles de Corson *Président de Fransylva Forestiers Privés de Bourgogne*



Alexandre Guerrier © CNPF BFC



Jean-Baptiste Richard © CNPF



Joel Perin © CNPF

290 ha

de forêt incendiée
cartographiée
(1^{er} juin-31 août)

61 %

des surfaces touchées
étaient en peuplements
feuillus

95 %

des feux de végétation
ont parcouru moins
de 10 ha

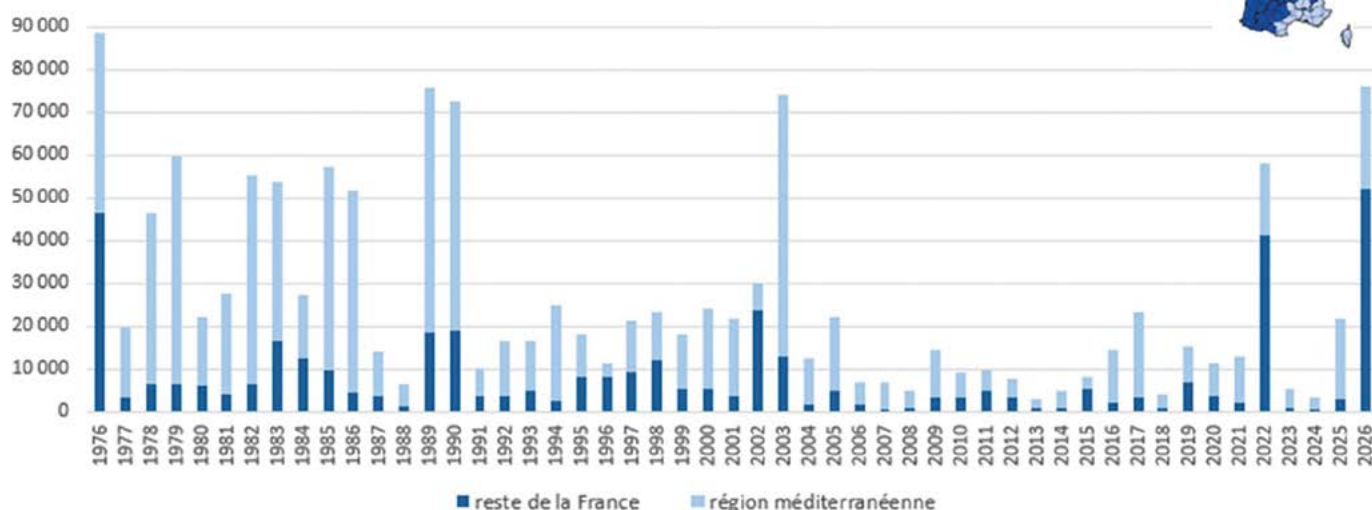
Saison des feux 2026 : les premiers enseignements

Une forêt plus sèche, des feux souvent contenus

Une sécheresse exceptionnelle

En Bourgogne-Franche-Comté, la saison 2026 a été marquée par de très faibles précipitations depuis la mi-mai et par cinq vagues de fortes chaleurs. Le 19 août, l'indicateur d'humidité des sols de Météo France indiquait une sécheresse extrême sur plus des deux tiers de la Bourgogne, la Franche-Comté étant à peine mieux lotie. La végétation s'est progressivement asséchée : d'abord l'herbe, les fougères, les callunes et les jeunes plantations, puis la litière et le sous-étage des peuplements adultes.

Evolution des surfaces annuelles incendiées
en France - feux de forêt uniquement - 1976 à 2026 (provisoire à fin août)



Le signal des « trois trente »

Plus de **30°C**, moins de **30 %** d'humidité de l'air et un vent supérieur à **30 km/h** : cette règle empirique caractérise des conditions particulièrement favorables aux départs et à la propagation des feux. Les après-midi de juin à août ont fréquemment réuni ces paramètres. Plusieurs incendies forestiers significatifs se sont développés dans ce contexte, dont ceux de Bazarnes (17 ha), Nuits-Saint-Georges (45 ha), La Grande Verrière (25 ha) et Couchey-Marsannay-la-Côte (125 ha, reprise comprise).

Feuillus ou résineux : le combustible d'abord

L'idée selon laquelle les résineux brûleraient toujours davantage doit être nuancée. Sur les 290 ha analysés, 61 % concernaient des peuplements feuillus et 26 % des peuplements mélangés. En période de sécheresse avancée, ce sont d'abord les éléments fins et secs – litière, herbes, rameaux et broussailles – qui alimentent les flammes, quelle

que soit l'essence. La station, l'exposition, la densité du sous-étage et l'état hydrique des arbres comptent autant que la composition du peuplement.

Attaquer vite, mais prendre ensuite le temps du diagnostic avant d'agir

Depuis 1991, la doctrine nationale d'« attaque sur feu naissant » vise une arrivée sur les lieux dans le premier quart d'heure, avec des moyens rapidement dimensionnés. Elle explique que la très grande majorité des feux reste de faible superficie, malgré des épisodes météorologiques extrêmes. La desserte forestière, la connaissance des accès par les pompiers et la transmission d'informations fiables sont donc des leviers décisifs pour les propriétaires et les gestionnaires.

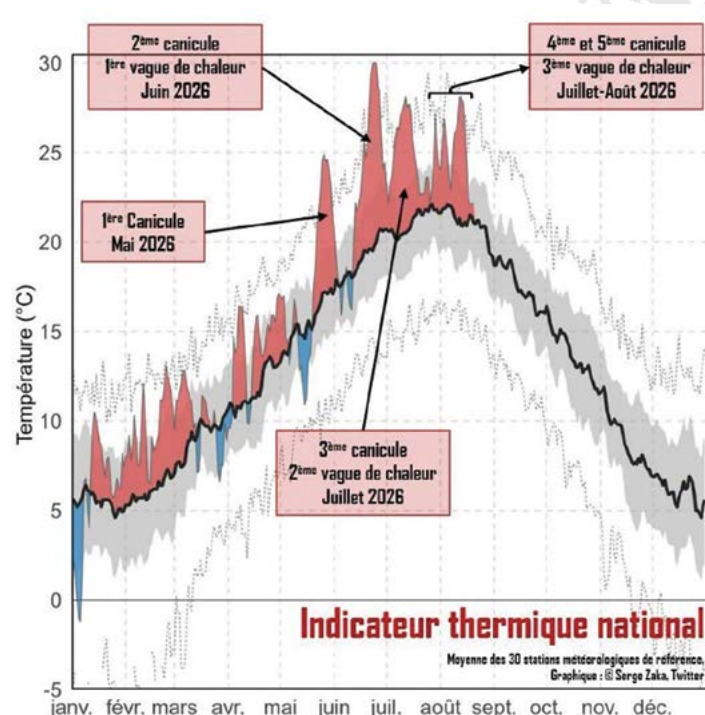
Après le passage du feu, aucune décision de coupe ne devrait être prise trop vite. Les jeunes régénérations peuvent être détruites ; les petits bois, déjà en stress hydrique, peuvent se dessécher entièrement. Mais certains feuillus – chênes,

châtaigniers, robiniers – rejettent, tandis que des chênes atteints peuvent produire des gourmands dès le mois suivant. Les pins noirs dont le houppier dominant reste vert peuvent encore présenter un espoir, sous réserve notamment d'une surveillance sanitaire. Une période d'observation jusqu'au printemps suivant est recommandée lorsque la sécurité ne commande pas d'intervenir immédiatement. ■

Vincent Benard *Référent DFCI du CNPF BFC*

PROPRIÉTAIRES : les bons réflexes !

- *Suivre les bulletins de danger météorologique et les arrêtés préfectoraux.*
- *Maintenir des accès identifiants et signaler les points d'eau et voies praticables.*
- *Après un feu, sécuriser, porter plainte, documenter les dégâts et solliciter un diagnostic avant toute coupe.*
- *Le CNPF BFC relaie les prescriptions et accompagne les premières démarches post-incendie.*



Incendie de Bazarnes : quand le feu gagne la forêt

Le 25 juin 2026 à 16h54, un incendie s'est déclaré sur la commune de Bazarnes (Yonne), au niveau d'une parcelle agricole. Les conditions météorologiques étaient alors particulièrement propices au départ et à la propagation d'un feu. Le secteur connaissait depuis plus d'un mois un important déficit de précipitations et, depuis la mi-mai, 18 journées avec des températures dépassant les 30°C avaient été enregistrées à la station d'Auxerre-Perrigny, située à moins de 20 km. Au moment du sinistre, la température dépassait 39°C, l'humidité relative était de l'ordre de 20 % et le vent d'est soufflait avec des rafales de 30 à 40 km/h. Ces conditions, associées à une végétation très sèche, ont favorisé une propagation très rapide de l'incendie dans les parcelles agricoles.

Selon la cartographie réalisée par l'agence DFCI de l'ONF à partir d'images satellites, 120 ha de terres agricoles et 17 ha de forêt feuillue ont été parcourus par le feu. En forêt, l'incendie s'est principalement propagé au sol et dans le sous-bois. Le feu a été déclaré maîtrisé par les sapeurs-pompiers le lendemain matin, puis éteint à 15 h 18.

L'observation du massif après l'incendie met toutefois en évidence une intensité particulièrement forte du feu dans une parcelle récemment exploitée en coupe de taillis. La présence importante de combustible au sol – branches, rémanents et piles de bois – a contribué à alimenter et renforcer l'intensité du feu dans cette zone. Après son passage, les éléments combustibles les plus fins avaient entièrement disparu et des décollements d'écorce étaient visibles sur certains chênes, témoignant de l'intensité atteinte localement. La forte ouverture du peuplement a également

pu contribuer aux conditions favorables au développement du feu. L'intervention des secours a par ailleurs été compliquée par l'accessibilité du massif : des accès ont dû être créés en urgence par une entreprise afin de permettre aux équipes du SDIS d'atteindre le cœur de la zone incendiée.

Cet événement rappelle que le risque incendie constitue désormais un élément à intégrer dans la réflexion sur la gestion forestière, notamment concernant la gestion des combustibles après exploitation et l'accessibilité des massifs, afin de faciliter une éventuelle intervention des secours. ■

Violette Hervé *Ingénieure CNPF BFC*



Violette Hervé © CNPF BFC

Marché du bois : contraste entre le recul des feuillus et la résistance des résineux

À partir des tendances observées, les perspectives pour le dernier trimestre 2026 restent incertaines, dans un contexte de conjoncture économique défavorable et de marchés globalement orientés à la baisse.

Feuillus

Le **chêne**, essence emblématique des forêts de notre région, connaît toujours un ralentissement en 2026. Ce recul s'explique principalement par la forte contraction du marché des bois destinés à la tonnellerie, pénalisé par la crise viticole et l'accumulation des stocks. Les autres débouchés, notamment pour les qualités secondaires, ont également souffert sur les marchés français et européens.

Pour autant, ce mouvement de baisse ne remet pas en cause les fondamentaux de long terme du chêne. Les bois de belle qualité, bien conformés et adaptés aux usages les plus valorisants, conservent un potentiel important.

La vente ONF de Bourgogne, organisée le 4 septembre 2026 à Châtenoy-le-Royal (71), proposait 77 lots de chênes labellisés UE, représentant un volume de 16 600 m³, répartis entre la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or. Les lots étaient majoritairement situés dans la vallée de la Saône, réputée pour la qualité de ses chênes. 20 % des articles proposés n'ont pas atteint leur prix de retrait et ont donc été retirés de la vente. Le nombre moyen d'offres par lot s'est établi à 5. Le prix moyen de la vente a atteint 196 €/m³ sur pied et sur écorce, pour un volume unitaire moyen de 2,6 m³ par arbre (détail dans le tableau ci-dessous). Par rapport à la vente de septembre 2025 sur ce même secteur, les cours affichent un recul de 10 à 20 % selon le volume unitaire moyen des arbres.

Prix moyens du Chêne constatés à la vente ONF Côte-d'Or et Saône-et-Loire du 4 septembre 2026 (Prix unitaire moyen sur pied du chêne en fonction du volume de l'arbre moyen)	
Volume sur écorce	Analyse pour 13 000 m ³ - Bois sur pied
1 à 1,5 m ³	122 € (102 à 150)
1,5 à 2 m ³	141 € (100 à 167)
2 à 3 m ³	187 € (122 à 180)
3 à 4 m ³	257 € (194 à 302)
> 4 m ³	284 € (270 à 300)

Pour le **hêtre**, les marchés à l'export sont en baisse, dans un contexte international particulièrement instable. Cette baisse n'est pas compensée par un marché intérieur, qui demeure peu dynamique depuis plusieurs années. Pour autant, les prix résistent relativement bien et ne connaissent qu'un recul limité. Cette situation s'explique notamment par la diminution



Antoine de Lauriston © CNPF

globale des volumes disponibles en belles qualités de hêtre, conséquence des dépérissements liés à l'accélération du changement climatique.

Résineux

Les résineux se distinguent par une dynamique plutôt favorable, malgré une conjoncture globale du secteur de la construction qui reste ralentie. La demande demeure relativement soutenue, notamment pour les usages en charpente, la rénovation et l'approvisionnement régulier des scieries.

Les résineux blancs, en particulier le **sapin** et l'**épicéa**, connaissent une remontée marquée des cours. Cette évolution s'explique par une tension accrue sur la ressource dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne et en Europe de l'Est, après les récoltes massives de bois scolytés intervenues au cours des dernières années. L'analyse par essence fait toutefois apparaître une évolution contrastée. Le marché du **douglas** connaît un ralentissement, avec un recul des cours d'environ 20 % observé lors des premières ventes de rentrée de septembre. Le ralentissement de la demande, associé à l'augmentation des volumes sanitaires, explique cette tendance. Les mortalités de peuplements, consécutives aux épisodes de canicule et de sécheresse de l'été 2026, devraient entraîner l'arrivée d'un volume sanitaire conséquent sur le marché au cours des prochains mois. Cette situation pourrait exercer une pression supplémentaire sur les cours du douglas, en fonction de l'ampleur et de la qualité des volumes mis en vente. ■

Bruno Borde CNPF BFC

Planter dans le recrû ligneux plutôt que sur un terrain nu

Avec les aléas climatiques et les crises sanitaires, les sylviculteurs se voient parfois contraints à procéder à des reconstitutions par plantation. La phase d'installation des plants, toujours plus sensible en raison des sécheresses et canicules qui s'amplifient, de la pression des ongulés sur les tiges appétantes, rend les investissements plus risqués. En contexte forestier, la plantation à plus faible densité dans le recrû ligneux constitue une alternative intéressante aux reboisements en plein sur sol nu.

Après une coupe définitive, la tentation est grande de regrouper les rémanents dans des andains ou de les broyer, puis de planter tant que le sol propre facilite les travaux. Avec les conditions estivales toujours plus dures ces dernières années, les échecs de plantation se multiplient. Les taux de reprises et de survie sont d'autant moins bons que la vulnérabilité des jeunes plants est amplifiée par l'exposition de la parcelle au soleil et au vent. Les plants facilement accessibles sont également plus vulnérables aux dégâts provoqués par les ongulés.

Ne pas se précipiter, observer et attendre quelques années après coupe pour planter

Après coupe, le recrû naturel va progressivement couvrir le sol : les espèces ligneuses vont se développer par rejets de souches, drageons et semis. La régénération naturelle des essences-objectif, susceptible de constituer le nouveau peuplement, peut être mise à profit, mais n'est pas toujours suffisante. Elle peut également présenter un risque, lorsqu'elle ne semble pas adaptée aux changements climatiques.

Différer la plantation de quelques années présente alors plusieurs avantages :

- réduction des éventuels risques sanitaires après coupe (dégâts liés à l'hylobie pour les reboisements résineux),
- moindre exposition des plants, qui bénéficient de l'ambiance forestière et de l'accompagnement par le recrû,
- gainage pour le gibier grâce aux nombreux rejets et semis, réduction de la pression sur les plants qui sont moins facilement accessibles,
- meilleure conformation des plants grâce à une concurrence maîtrisée du recrû,
- valorisation de la régénération naturelle pour la constitution du futur peuplement, combinée à tous les intérêts des plants forestiers (amélioration génétique, migration assistée, introduction d'essences nouvelles...).

Au-delà de ces aspects techniques, l'abaissement significatif de la densité de plantation réduit d'autant les coûts du reboisement ! En cas d'aléa climatique subi les premières années, les plants accompagnés par le recrû subissent moins le stress des forts ensoleillements et du dessèchement. En règle générale, les pertes sont réduites et, dans les pires situations, les conséquences financières sont moindres pour le propriétaire : lorsque la densité de plantation a été

divisée par 2 grâce au recrû, l'argent perdu (et à réinvestir en regarnis) l'est également !

Pour autant, la méthode présente des exigences de contrôle de la concurrence que le recrû exerce sur les plants dès leur installation. Hors dispositif expérimental, ou validation préalable du projet par le service instructeur en présence d'accompagnement ligneux d'essences-objectif, l'abaissement de la densité peut également exclure le reboisement du bénéfice des aides de l'État.

De multiples possibilités techniques pour s'adapter au contexte et aux objectifs du propriétaire

Si le principe de base consiste à ouvrir des cloisonnements sylvicoles (gyrobroyeur), permettant de pénétrer au cœur du recrû et de réaliser puis suivre la plantation, plusieurs schémas peuvent être déployés selon la nature de la végétation spontanée, la densité et la répartition des semis naturels utiles au futur peuplement, la composition du reboisement complémentaire... Quelques exemples :

- plantation dans la zone broyée, repousse du recrû et gainage progressif des plants, puis création de nouveaux cloisonnements sylvicoles entre les lignes et dégagement manuel en cheminée sur les lignes autour des plants,
- travail localisé le long des cloisonnements à l'emplacement des plants, directement introduits dans les zones de recrû, puis entretien régulier des cloisonnements et dégagement en cheminée,
- espacement plus important des cloisonnements, laissant entre eux une distance correspondant à l'espacement moyen nécessaire à un arbre à maturité selon l'essence-objectif, recépage local et installation dans le recrû de petits collectifs (nids) de 5 à 9 plants sur environ 4 m² ; le nombre total de nids tient compte de la régénération naturelle et ne dépasse pas la densité finale escomptée pour le peuplement (maximum 60 nids/ha en feuillus, une centaine en peuplement mixte).

Avec le soutien financier de la Région BFC, le CNPF met en place des dispositifs expérimentaux de plantation en mélange, dont certains selon des itinéraires de plantation dans le recrû, qui permettent d'accroître les connaissances et de constituer des exemples utiles aux réunions d'information proposées aux propriétaires forestiers. ■

Patrick Léchine *CNPF BFC*

Visite ministérielle en forêt



© CNPF BFC



© CNPF BFC

Vendredi 5 juin, Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique s'est rendu en Côte-d'Or pour une journée consacrée aux difficultés que rencontrent les propriétaires forestiers et tous les professionnels (des travaux à la transformation en passant par l'exploitation) vis-à-vis de réglementations parfois contradictoires. Un long moment de discussion, en forêt puis en salle, autour des enjeux de mobilisation de bois, renouvellement et responsabilité pour une biodiversité forestière riche, a permis d'identifier des pistes d'action à court terme.

Plusieurs annonces ont été faites au cours de la journée, mais retenons surtout une mission confiée au CNPF, à l'ONF et à l'Office français de la biodiversité (OFB) pour mieux appréhender la réglementation dite « espèces protégées » dans le cadre d'une gestion durable des forêts (L. 411-1 et suivants du Code de l'environnement). L'autre événement marquant de la journée est l'aboutissement de plusieurs

années de travail du CNPF BFC avec la signature de 3 annexes vertes au Schéma régional de gestion sylvicole Bourgogne-Franche-Comté et la dernière très prochainement (horizon fin 2026) !

Pour rappel, une annexe verte, c'est un vrai outil de simplification pour les propriétaires forestiers privés et leurs gestionnaires. Le CNPF est LE guichet unique pour de multiples procédures. Un vrai gain d'efficacité, de lisibilité de la réglementation et donc une meilleure appréhension sur le terrain. Fort d'une expérience confirmée depuis 2012, le CNPF BFC propose 6 annexes révisées pour 6 réglementations (Natura 2000, Sites classés et inscrits, Arrêtés préfectoraux de protection, Abords de monuments historiques, Sites patrimoniaux remarquables et Parc national). ■

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

<https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/les-annexes-vertes>

Expé PAC rapaces 71

Le CNPF BFC a lancé une expérimentation locale avec la DREAL dans l'esprit de la mission confiée au CNPF, l'ONF et l'OFB (cf. article ci-dessus). Il s'agit d'identifier sur le département de la Saône-et-Loire des nids occupés de 3 espèces de rapaces emblématiques (Aigle botté, Circaète-Jean-Le-Blanc et Milan royal) et d'informer les propriétaires forestiers privés dans un rayon de 200 mètres de leur présence afin d'envisager des mesures d'adaptation de la gestion.

Ce « porter à connaissance » a débuté en juin 2026 avec une cinquantaine de propriétaires forestiers privés contactés pour 12 nids suivis.

Si la démarche a interrogé a priori et à juste titre, nous pouvons déjà tirer quelques enseignements : satisfaction de voir que la gestion forestière peut favoriser l'installation de certaines espèces mais également inquiétude sur la sécurisation juridique des chantiers forestiers.

Un bilan global de l'action fera l'objet d'une communication après le terme de cette expérimentation prévu en 2028. ■



Déjà des premiers enseignements !

- Satisfaction d'être informé préalablement,
- Accompagnement par le CNPF apprécié,
- Réunion d'information co-animée par le CNPF s'est tenue le 15 septembre dernier.



- Légère crainte quant à la possibilité de pouvoir dérouler un document de gestion agréé en « toute sécurité »,
- Coût du porter à connaissance pour le CNPF et pour l'administration, action difficilement généralisable géographiquement et pour de multiples espèces.





Sylvain Gaudin © CNPF

Massif du Jura

Au cœur du plan national pour réconcilier l'homme et le lynx

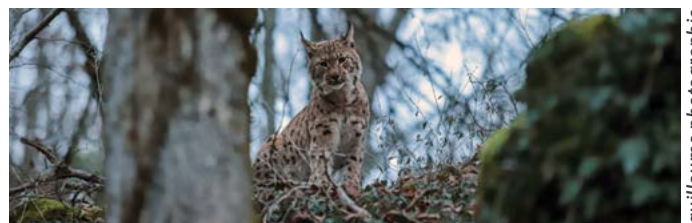
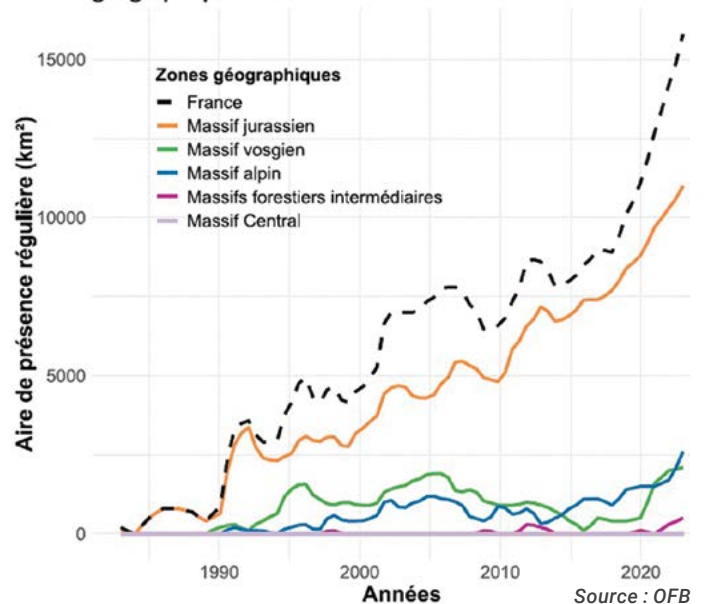
Florence Carena / Jean-Charles Devaux CNPF BFC

L'année 2026 est une étape clé pour le Lynx en France : elle correspond à la dernière année de mise en œuvre du premier PNA (Programme national d'actions) dédié à l'espèce. À l'occasion du COPIL du 24 mars 2026, un premier bilan a été présenté ainsi que les perspectives à venir. Il met en évidence une extension géographique importante de l'espèce, mais l'expertise du Museum et de l'OFB fait apparaître une faible diversité génétique, un isolement des populations, de nombreux décès par collisions, etc. Parmi les priorités, la réalisation d'études de faisabilité pour le renforcement des populations apparaît essentielle: cette démarche est indispensable pour assurer la survie à long terme du Lynx en France et soutenir sa dynamique.

Bientôt une signalisation routière spécifique

Un projet mené conjointement avec le Cerema, le PNR du Haut-Jura et la Direction des routes est en cours depuis 2023 et devrait se poursuivre au-delà du premier PNA. Après les premiers diagnostics et la réalisation d'études de faisabilité pour la création de passages pour la faune sur la RN57 et la RN5, les travaux pour le premier des trois ouvrages programmés devraient démarrer dès 2027! Ces deux routes sont parmi les plus accidentogènes en France pour le Lynx. En complément, après deux ans de travail, l'objectif de déploiement d'une signalisation routière spécifique sera officiellement lancé cette année sur le PNR du Haut-Jura. Les premiers tronçons seront équipés dans le courant de cette année, pour une durée de deux ans ; plusieurs indicateurs d'efficacité seront alors évalués. ■

Evolution de l'aire de présence régulière du lynx par zone géographique de 1983 à 2023



© guillaume photographie

Pour en savoir plus :

Consulter le site Internet consacré au Plan national d'actions en faveur du lynx boréal à l'adresse : <https://pna-lynx.developpement-durable.gouv.fr>

AGENDA



Le prochain Congrès FIBOIS BFC se tiendra le jeudi 12 novembre 2026 à la Cité de la Gastronomie de Dijon (21).

Ce 15^e congrès vise à échanger et réfléchir à une stratégie de communication commune, unifiée et influente, optimiser les relations avec les médias et utiliser la communication comme un levier de recrutement et de fidélisation.

Plus d'informations sur le site Internet : fibois-bfc.fr

EUROFOREST 2027

Le salon forêt-bois en pleine nature

Le prochain salon Euroforest se déroulera du 16 au 19 juin 2027 à St-Bonnet-de-Joux (71). Suite à l'affluence record de la dernière édition en 2023 avec plus de 42 500 visiteurs, le comité d'organisation a décidé d'ajouter une journée supplémentaire en 2027.

Le CNPF sera présent sur cet événement : présentation de nos activités et de nos ouvrages, discussions sur le thème de la forêt privée...

Pour connaître les dernières informations du salon nous vous invitons à le suivre sur les réseaux sociaux et sur le site : www.euroforest.fr

A DÉCOUVRIR

Découvrez les onze projets primés dans le cadre du Concours Carto 2026 organisé par l'IGN ! Sous forme d'affiches, de cartes pliées ou de cartes postales, les participants ont su réinventer leur regard sur les forêts, ces écosystèmes désormais placés au centre des stratégies climatique, écologique et industrielle qui dessinent l'avenir de notre société.

www.ign.fr/concours-carto-2026-resultats

Contacts

Vous souhaitez des informations sur les syndicats de propriétaires forestiers ? Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière :

FRANSYLVA Franche-Comté
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANCON CEDEX
07 78 90 08 97
franche-comte@fransylva.fr

FRANSYLVA
Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com

Forestiers / Chasseurs

Exemple d'un dialogue apaisé et constructif

Le 19 février dernier, nous invitons les propriétaires forestiers ayant réalisé des plantations ou des régénérations naturelles récentes à prendre contact avec leur détenteur du plan de chasse (locataire ou ACCA) pour les sensibiliser aux enjeux forestiers, en particulier dans les zones en déséquilibre forêt-gibier. Témoignage de Franck Moreau, locataire de 50 ha dans le Morvan, qui a obtenu de la Fédération départementale des chasseurs 58 (FDC 58) une augmentation du plan de chasse chevreuil.

Dans quels types de peuplements forestiers chassez-vous ?

Il s'agit surtout de jeunes plantations résineuses réalisées entre 2017 et 2021 ; le reste est composé de peuplements feuillus à dominante de chêne mais aussi d'aulne.

Qu'avez-vous constaté dans ces jeunes peuplements en particulier ?

Les jeunes plantations sont des zones avec une végétation dense, très accueillantes pour la faune. Nous levons systématiquement les chevreuils et les sangliers dans ces parcelles. A l'occasion des visites en forêt, hors périodes de chasse, nous avons constaté avec mon frère (propriétaire de la forêt), de nombreux dégâts de chevreuils sur les jeunes plants, essentiellement des abrouissements et des frottis. Cette pression des chevreuils sur les jeunes plantations résineuses s'avère problématique car elle peut compromettre l'avenir du peuplement et les investissements financiers engagés par mon frère. Ce rapprochement constructif a permis de sensibiliser l'équipe de chasse aux enjeux forestiers. En parallèle, le propriétaire s'est engagé à adapter ses pratiques sylvicoles (plantation dans le recrû, dégagement léger des plants).

Quels modes de chasse pratiquez-vous ?

Nous chassons principalement les chevreuils et les sangliers en battue, avec des chiens courants. Nous pratiquons également, depuis quelques années, l'approche et l'affût

du chevreuil à partir du 1^{er} juin en chasse individuelle. Ceci nous permet de prélever davantage d'animaux en début de saison (juin-septembre) et de limiter les dégâts dans les plantations.

Votre plan de chasse chevreuil est-il suffisant ?

La gestion du chevreuil dans le département de la Nièvre est triennale, c'est-à-dire que les attributions sont données pour 3 ans. Nous avons demandé et obtenu 9 chevreuils pour la période 2024-2027. Après deux saisons de chasse, nous en avons déjà réalisé 7, il ne nous restait que 2 animaux à prélever pour la saison 2026-2027. Compte tenu des dégâts constatés sur les plantations et en accord avec le propriétaire forestier, nous avons demandé à la FDC 58 une attribution supplémentaire de 4 chevreuils. Finalement, celle-ci nous a attribué 2 chevreuils supplémentaires pour la saison 2026-2027. Notre objectif est d'en prélever 2 en tir d'été à partir du 1^{er} juin et 2 en battue à l'automne. Le plan de chasse chevreuil passe ainsi à 11 animaux pour la période 2024-2027, soit 3,6 animaux/an sur 50 ha de bois (7 chevreuils/100 ha de bois/an).

Un suivi de l'état des peuplements sera assuré en étroite collaboration avec le propriétaire. Selon les résultats, nous n'excluons pas de demander à la FDC 58 quelques bracelets supplémentaires pour la prochaine période triennale. ■

Propos recueillis par

Nicolas Bretonneau CNPF BFC

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Email :

Souhaitez des informations sur le Syndicat de propriétaires forestiers du (des) département(s) suivant(s) :

21 ☐ 25 ☐ 39 ☐ 58 ☐ 70 ☐ 71 ☐ 89 ☐ 90 ☐